

---

Adresse de la société populaire d'Airvault (Thouars, Deux-Sèvres),  
lors de la séance du 25 vendémiaire an III (16 octobre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire d'Airvault (Thouars, Deux-Sèvres), lors de la séance du 25 vendémiaire an III (16 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. pp. 180-181;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1995\\_num\\_99\\_1\\_17670\\_t1\\_0180\\_0000\\_15](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17670_t1_0180_0000_15)

---

Fichier pdf généré le 07/10/2019

## 4

Les observations de la société populaire d'Orléans [Loiret], de celle de Bernay [?], sur la liberté de la presse, sont renvoyées au comité de Législation (10).

## 5

La société populaire de Nogaro, département du Gers, félicite la Convention sur son courage, et témoigne ses regrets sur le rappel du représentant du peuple Dartigoeyte, dont le patriotisme et la surveillance ont anéanti l'aristocratie dans ces contrées.

La Convention décrète le renvoi de cette adresse au comité de Salut public et la mention honorable (11).

## 6

Elle renvoie au comité des Subsistances et approvisionnements, des observations sur le commerce du vin et le maximum, que lui adresse la société populaire d'Arnay-sur-Arroux [ci-devant Arnay-le-Duc, Côte-d'Or] (12).

## 7

La société populaire d'Éguilles, département des Bouches-du-Rhône, demande le maintien du gouvernement révolutionnaire (13).

## 8

Celle de Pacy-sur-Eure [Eure] félicite la Convention sur ses travaux et sur son courage, et la remercie de ce qu'elle a fait succéder le règne de la justice et de l'humanité à celui de la terreur (14).

## 9

Celle d'Aire, département des Landes, l'invite à rester à son poste jusqu'à la paix, et elle rend hommage à la bonne conduite du représentant du peuple Dartigoeyte.

(10) P.-V., XLVII, 191.

(11) P.-V., XLVII, 191.

(12) P.-V., XLVII, 191.

(13) P.-V., XLVII, 191.

(14) P.-V., XLVII, 191.

Le renvoi de ces adresses aux comités de Salut public et de Sûreté générale est décrété (15).

## 10

La société populaire d'Airvault, district de Thouars [Deux-Sèvres], offre le tableau de quelques-uns des crimes qui ont perpétué l'horrible guerre de la Vendée, remercie la Convention de ce qu'elle a porté le flambeau sur ces mystères d'iniquité, et la félicite de ce qu'elle a fait arrêter les généraux exécrables qui ont dévasté leurs malheureuses contrées.

La Convention décrète l'insertion au bulletin et la mention honorable de cette adresse (16).

[La société populaire d'Airvault à la Convention nationale, du 15 vendémiaire an III] (17)

Représentants du peuple,

Enfin le voile qui couvrait les horreurs de la guerre de la Vendée vient d'être déchiré par vos mains. Cette longue suite de trahisons, de trames infernales, a été mise dans le plus grand jour : le cayer volumineux qui le renfermoit scellé du cachet du crime pendant le règne du triumvirat a été déroulé devant vos yeux ; vous y avez lu en frémissant les actes de barbarie et de scélératesse dont les annales du monde offrent peu d'exemples ; vous y avez vu les attentats les plus inouis contre la liberté, qui souilleroient les pages de notre révolution s'ils n'étoient l'ouvrage de nos plus cruels ennemis. Les portraits de ces scènes de sang, crayonnées par des pinceaux hardis ne sont point exagérées, ils sont encore au-dessous de la réalité. C'est aux citoyens voisins de ce théâtre ensanglanté à retracer en caractères de flamme, en traits ineffaçables, les atrocités en tout genre que ces hommes profondément pervers commettoient au nom de la république sous le masque du plus ardent patriotisme.

Après dix mois d'oppression, condamnés à dévorer nos maux sans pouvoir nous plaindre, nous commençons à respirer. La tribune de la Convention dans sa séance du 8 vendémiaire a fait entendre des vérités terribles pour les conspirateurs, mais bien salutaires, bien consolantes pour nos parages. Déjà l'espoir le plus flatteur renait dans nos coeurs : s'occuper sérieusement de nos calamités, c'est assurer notre bonheur, c'est terminer promptement une guerre que le fanatisme religieux a créé, que les différentes factions ont soutenue, et que la trahison a renouvelée et prolongée.

(15) P.-V., XLVII, 191-192.

(16) P.-V., XLVII, 192. *Gazette Fr.*, n° 1019 : *Mess. Soir*, n° 789 ; *J. Fr.*, n° 751 ; *J. Perlet*, n° 756 ; *M. U.*, XLIV, 394.

(17) C 322, pl. 1354, p. 15. *Moniteur*, XXII, 265-266 ; *Débats*, n° 754, 372-373 ; *Bull.*, 7 brum. (suppl.).

Oui, législateurs, votre importante discussion sur la Vendée est pour nous une victoire signalée : elle a retenti jusque dans les repaires des brigands. Ils gémissent de voir leurs bons amis, leurs puissants protecteurs, revêtus du costume républicain, démasqués et poursuivis par la justice nationale jusque dans le sanctuaire des lois. Ils gémissent que l'oeil éclairé du législateur pénètre dans les plis les plus tortueux, et leur ôte toutes les ressources que le Cromwell français leur prodiguait par les mains parricides de ses agents qui affluèrent de toutes parts.

Le patriote reprend son énergie trop longtemps comprimée; il brise les fers où le despotisme militaire et les intendants de Robespierre le retenaient. Il nous sera donc permis d'épancher notre cœur dans le sein des pères de la patrie. Nous ne serons plus traités de contre-révolutionnaires, ni de complices des brigands, pour nous plaindre lorsque le volcan de la Vendée se rouvrant nous couvroit par des éruptions soudaines de ses laves sulfureuses; lorsque le feu de la guerre civile, rallumé de nouveau, dévorait nos fertiles campagnes; lorsque le fer assassin des rebelles perceait le sein de nos femmes et de nos enfants. Nous ne craignons plus d'être dénoncés comme ennemis du peuple lorsque nous nous élevions avec énergie contre les mesures barbares, impolitiques des généraux, mesures que la philosophie, l'expérience des siècles et la connaissance morale et physique du pays réprouvoient. Notre voix ne sera plus étouffée par le crime en manifestant notre juste indignation de l'inaction honteuse de nos troupes pendant les plus belles saisons de l'année. Nos mémoires remplis de vérités importantes remis entre les mains infidèles de l'infâme Couthon ne vous seront plus soustraits.

Depuis longtemps nous appellions la vengeance nationale sur la tête des Turreau, des Huchet, des Grignon, que nous regardons avec droit comme les auteurs des désastres horribles qui ont affligé nos contrées. Votre décret qui les met en état d'arrestation est un acte de justice auquel nous applaudissons. Le sang répandu inutilement à grands flots, des milliers de victimes innocentes sacrifiées à la fureur du soldat, les massacres d'officiers municipaux décorés de leurs écharpes dans plusieurs communes, l'égorgeant de paisibles agriculteurs venant avec sécurité au-devant de l'étendard tricolore, l'incendie de tranquilles et utiles habitations, des viols de toute espèce, toutes les horreurs commises impunément sous leurs yeux ou par leurs ordres, tels sont les forfaits, les délits dont nous les accusons et que la postérité la plus reculée leur reprochera avec indignation. L'évacuation et l'incendie de Bressuire, place importante, boulevard qu'on eût dû faire construire s'il n'eût pas existé, rempli de vrais républicains à qui on n'a pas donné le temps d'emporter leurs chemises, est un crime de lèse-nation qui les suivra partout. Nous prenons l'engagement formel, à la face de la république entière, d'articuler tous ces faits et de les prouver authentiquement.

Le temps est enfin arrivé de dévoiler tous les mystères d'iniquité; il ne nous est plus permis d'avoir des ménagements pour les illustres coupables. Périrent tous les monstres qui pour assouvir leurs passions ambitieuses nous regardaient comme une proie qu'ils dévorient, se jouant de nos vies, de nos biens et de notre liberté.

Béni soit le jour à jamais mémorable où nos destinées ont été solennellement discutées dans la Convention. Continuez, législateurs, continuez à veiller sur cette partie intéressante de la république hélas! trop longtemps négligée. N'abandonnez pas des enfants dont le cœur a toujours brûlé du feu sacré de la liberté et qui au milieu des secousses convulsives et déchirantes de la Vendée n'ont jamais dévié des grands principes et ont fait et font des sacrifices inouis pour la cause de la révolution. Ennemis de toute flatterie, nous ne louerons pas les nouveaux représentants que nous possédons; nous attendons le résultat de leurs opérations pour leur payer le tribut de reconnaissance qu'ils mériteront. Cependant nous ne pouvons nous empêcher de rendre justice à leurs vues philanthropiques. Bien pénétrés de la grandeur de leur mission, ils puisent dans la justice inflexible, dans l'humanité, dans la tendresse paternelle, les moyens de réparer les erreurs, les fautes de leurs prédécesseurs, en alliant une philosophie bienfaisante à la force des armes, en créant une discipline sévère dans l'armée de l'Ouest, ils organiseront la victoire. Avec les moyens vigoureux que vous allez employer, avec des nouvelles troupes qui nous sont nécessaires, bientôt il ne nous restera de la Vendée qu'un cruel souvenir. Le cloaque impur où tous les crimes, les forfaits s'étoient amoncélés disparaîtra du sol de la liberté, et le soleil de la justice dissipera les vapeurs pestilentielles qu'il exhalait. Alors le désespoir sera pour nos ennemis. Nous triompherons pleinement. Vive la Convention, qui sera toujours notre unique point de ralliement; vive à jamais la république une et indivisible pour laquelle nous verserons jusqu'à la dernière goutte de notre sang!

CREPEAU, *président*,  
MINEAU, *secrétaire*;  
*suivent deux pages de signatures.*

## 11

**Elle décrète la même mention de celle de la société populaire du Mans [Sarthe], qui la félicite de ce qu'elle fait succéder la justice à la terreur, et qui la remercie de lui avoir envoyé le représentant du peuple Genissieu (18).**